



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



United Nations
Climate Change

Mise en œuvre des nouvelles CDN : Comment les parlements peuvent-ils faire progresser l'action climatique ?

Mercredi 5 mars 2025, 14 h 00-15 h 00 (HNEC, heure de Genève), en ligne

Note d'orientation

Contexte

Les mesures prises au niveau mondial pour lutter contre les effets toujours plus graves des changements climatiques ne sont pas suffisants. Après une décennie pendant laquelle les températures n'ont pas cessé d'augmenter, l'année 2024 a été la plus chaude jamais enregistrée¹. Les effets des changements climatiques affectent déjà directement certaines populations, avec notamment une aggravation de la faim, de la pauvreté et de l'instabilité socioéconomique dans le monde. À moins d'une intensification considérable de l'action collective en faveur du climat, l'objectif à long terme de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, tel qu'il a été défini dans l'Accord de Paris, a de moins en moins de chances d'être atteint. Aussi, l'année 2025 offre au monde une occasion unique de se remettre sur la voie de la durabilité et de la neutralité climatique.

Les plans nationaux d'action sur le climat, également connus sous le nom de [contributions déterminées au niveau national](#) (CDN), sont au cœur de l'Accord de Paris. Pour garantir que l'Accord soit mené à bien, les pays sont tenus de présenter une CDN révisée tous les cinq ans ([article 4](#)). Après les premières CDN, présentées en 2015, et un deuxième cycle qui a débuté en 2020/2021, les pays doivent soumettre leurs nouvelles CDN au plus tard en 2025.

Les pays peuvent déterminer eux-mêmes leurs contributions nationales et les aligner sur leurs propres lois et budgets nationaux. Toutefois, chaque nouvelle CDN doit représenter une progression par rapport à la précédente et correspondre au niveau d'ambition le plus élevé possible du pays. Ce nouveau cycle de CDN sera déterminant pour permettre au monde de retrouver une trajectoire qui aboutira à une réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'objectif de 1,5 °C fixé par l'Accord de Paris. En plus de relever les ambitions au niveau national, les nouvelles CDN doivent mettre l'accent sur l'accélération de la mise en œuvre et prévoir notamment que des financements pour le climat soient débloqués, en particulier au profit des pays en développement².

Pour venir à bout des changements climatiques, les plans et les engagements doivent être traduits en actes. Les parlements ont un rôle crucial à jouer à cet égard : faire en sorte que leurs gouvernements mettent en œuvre leurs engagements en matière de climat, notamment ceux qu'ils ont pris dans le cadre des CDN de 2025. Ils doivent veiller à ce que les CDN soient non seulement ambitieuses et inclusives,

¹ [Organisation météorologique mondiale. L'OMM confirme que 2024 est l'année la plus chaude jamais enregistrée, avec une température supérieure d'environ 1,55 °C aux valeurs préindustrielles, 10 janvier 2025.](#)

² [ndcpartnership.org/country-action/delivering-ambitious-ndcs-30](#)

mais aussi réalisables, accompagnées de législations et de budgets appropriés, et mises en œuvre dans les délais impartis. Sans ce contrôle essentiel, la crise climatique ne fera que s'aggraver.

Objectifs

L'UIP aide les parlements à participer activement aux efforts déployés par leurs pays en faveur du climat, et notamment à mettre en œuvre les CDN. Pour faire suite à la récente publication de deux outils sur le climat spécifiquement conçus pour les parlements, [10 mesures pour des engagements nationaux plus forts en faveur du climat](#) et [Le contrôle parlementaire des engagements nationaux en faveur du climat](#), et consciente de la fenêtre d'opportunité qui s'ouvre en 2025 en matière d'action climatique – notamment dans le cadre de la COP30 au Brésil –, l'UIP organise une réunion en ligne visant à renforcer le rôle des parlements dans la mise en œuvre des nouvelles CDN. Mis sur pied en collaboration avec le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), cet événement permettra de définir les mesures immédiates et à long terme que les parlements peuvent prendre pour garantir que les engagements de leurs pays en matière de climat soient concrétisés. Il visera plus particulièrement à leur donner un éclairage supplémentaire sur les points suivants :

- Le nouveau cycle de CDN et les processus mondiaux engagés au titre de l'Accord de Paris, ainsi que l'avancement des CDN récemment soumises.
- Comment les parlements peuvent amener leurs gouvernements à rendre des comptes en ce qui concerne la soumission et la mise en œuvre des nouvelles CDN, et garantir que ces dernières soient ambitieuses et réalisables.
- Les mesures que les parlements peuvent prendre pour soutenir la mise en œuvre des nouvelles CDN, notamment par le biais de la législation et d'une budgétisation appropriée.
- Les meilleures pratiques ainsi que les enseignements tirés dans le monde entier des initiatives prises par les parlements pour soutenir la mise en œuvre des CDN.

Cette réunion permettra aux parlementaires et membres du personnel parlementaire d'échanger avec des spécialistes des questions climatiques sur le thème des CDN. Elle sera également l'occasion pour les parlements de nouer le dialogue et d'apprendre de leurs différentes expériences nationales en matière de changements climatiques en vue de s'inspirer mutuellement, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des CDN.

Participants et modalités

Cet événement est destiné aux parlementaires et au personnel parlementaire. Les présidents et les membres des commissions parlementaires travaillant sur le changement climatique et l'environnement, ainsi que des commissions connexes, sont vivement encouragés à s'inscrire.

La réunion se déroulera sur la plateforme Zoom. Un service d'interprétation simultanée sera proposé en anglais, français, espagnol et arabe.

Ressources additionnelles

[Registre des CDN](#) (en anglais)

[Rapport de synthèse 2024 sur les CDN](#) (en anglais)

[Page web dédiée au 3^e cycle des CDN](#) (en anglais)

[Navigateur CDN 3.0](#)